

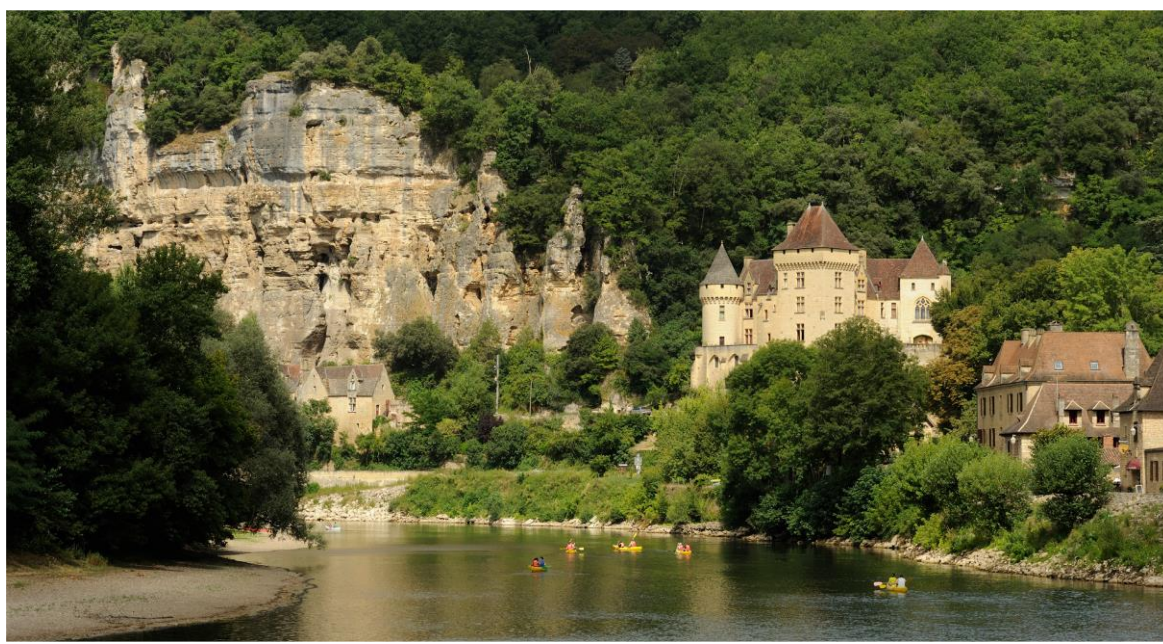
Section de **NANCY**

Tél. >> 03 83 40 33 33
Courriel >> atc.nancy@sfr.fr

Du samedi 1^{er} juillet
au samedi 8 juillet 2023

8 jours / 7 nuits

Prix 690 € par personne ---sur la base de **22 participants**
(programme répondant aux conditions de l'article R211-4 du Code du Tourisme)



Programme proposé

Samedi 1er juillet – Nancy >> Paris >> SARLAT

Départ 8 h 16, avec changement à Paris

Arrivée en gare de Sarlat vers 16h01.

Début du service ATC, transfert en bus au village de vacances

Hébergement au Domaine de Pelvezy pour 7 nuits,

Vers 17h30 Petit briefing de présentation du séjour.

Pot d'accueil .

Dimanche 2 juillet au Vendredi 7 juillet

Programme à définir

Randonnées et tourisme en Périgord Noir,

ATC-Routes du Monde, 9 rue du Château Landon, 75010, Paris

- Tél : 01.55.26.93.70 – Télécopie 01.58.2051.24 – Courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072, par la Direction de la réglementation des Métiers du Tourisme
et comme Association Nationale d'Éducation Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports

SIREN : 775 678 352 – SIRET Siège : 775 678 352 01191 APE : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

Samedi 8 juillet – SARLAT >> Paris >> Nancy

Après le petit déjeuner, libération des chambres, transfert en bus pour Sarlat. Fin service ATC

La consistance et les jours de randonnée vous seront précisés et pourront être modifiés en fonction des circonstances locales bus ou météo.

Les **inscriptions sont reçues** soit directement, soit par correspondance :

- à la section de Nancy 18 Avenue FOCH 54000 – NANCY
Tel : 03 83 40 33 33 Mail : atc.nancy@sfr.fr

Pour tout autres renseignements, contacté l'accompagnateur :
Gerald JANNY gerald.janny@orange.fr Tel : 06 81 84 00 63

Ces prix sont calculés à la date du 10/01/2023 . Conformément aux articles L211-12, R211-8 et R211-9 du Code du Tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances, taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ pour des séjours de plus de 6 jours ou au plus tard 7 jours avant le départ pour des séjours de 2 à 6 jours. Ces prix sont calculés sur un nombre minimum de participants. Si celui-ci n'est pas atteint, ATC Routes du monde proposera au voyageur un avenant au contrat précisant le nouveau prix par personne.

Le prix comprend :

L'assistance d'un accompagnateur ATC au départ de Sarlat.

Les transferts en bus pour Sarlat et pour le départ et retour des journées.

Les visites, services et entrées qui seront au programme.

L'assurance assistance- rapatriement

Les pourboires

L'apéritif de bienvenue

L'hébergement sur la base de 2 personnes par logement

Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni

La pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour

Vin à discrétion

Le café le midi

Un repas typiquement régional

Une prestation hôtelière : simple recouche + changement du linge de toilette 1 fois pendant le séjour pour les séjours de 4 nuits et plus

L'accès aux infrastructures du village vacances (bibliothèque, bar...)

L'animation des soirées.

Le prix ne comprend pas :

Les dépenses à caractère personnel.

Les frais de transport : Nancy – Sarlat – Nancy

Le port des bagages

L'assurance Extension COVID couvrant l'annulation, l'interruption de séjour, les Bagages,

l'assistance médicale liée aux risques COVID

20,00 €/personne, à souscrire lors de l'inscription au voyage.

La cotisation 2023 à l'ATC : cheminot (actif, retraité ou ayant-droit) : **31 €**

non cheminot : **35 €** + 5 € de frais de dossier

ATC-Routes du Monde, 9 rue du Château Landon, 75010, Paris

- Tél : 01.55.26.93.70 – Télécopie 01.58.2051.24 – Courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072, par la Direction de la réglementation des Métiers du Tourisme et comme Association Nationale d'Education Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports

SIREN : 775 678 352 – SIRET Siège : 775 678 352 01191 APE : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

VOTRE HEBERGEMENT

Au sein de son parc boisé de 5 hectares, séjournez dans les 78 chalets de 4 à 6 personnes, installés tout autour du château.

Hébergement des groupes en base double, lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni, recouche en milieu de séjour.

+ *La cuisine régionale gourmande.*

+ *Le cadre somptueux autour d'un château du XIII^{ème} siècle.*

+ *La proximité des plus beaux sites du Périgord.*

Piscine

Wifi : gratuit à l'accueil.

Équipements : bibliothèque, espace TV, salle de jeux, terrains de pétanque, ping-pong, salle d'activités, espace lounge.



INFORMATIONS PRATIQUES

REGLEMENT

Acompte à l'inscription : 30% du montant total du voyage par personne soit 200€.

Possibilité de paiement en 3 fois par carte bancaire ou par chèque.

Solde : 1 mois avant le départ, sans rappel de notre part

ASSURANCES : ATC Routes du Monde recommande de souscrire l'assurance optionnelle couvrant l'annulation, l'interruption de séjour, les Bagages, l'assistance médicale liée aux risques COVID au moment de l'inscription. Le partenaire d'ATC Routes du Monde est AXA Assistance. Les conditions d'assurance sont remises au voyageur sur sa demande.

TRANSPORT

Les horaires seront précisés en temps utiles avant le début du voyage conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme. Les documents nécessaires vous seront remis ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Le prix des taxes aériennes ne dépend pas de notre politique tarifaire, elles peuvent augmenter sans préavis.

ATC-Routes du Monde, 9 rue du Château Landon, 75010, Paris

- Tél : 01.55.26.93.70 – Télécopie 01.58.2051.24 – Courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072, par la Direction de la réglementation des Métiers du Tourisme et comme Association Nationale d'Éducation Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports

SIREN : 775 678 352 – SIRET Siège : 775 678 352 01191 APE : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

HEBERGEMENT : Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager ») .**18 € par nuit et par personne**.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Vous serez rattaché à un groupe de 22 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage soit 20 personnes.

PERSONNE A MOBILITE REDUITE : Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements etc...). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

FORMALITES

Concernant les conditions de POLICE et de SANTE, le voyageur se référera au programme communiqué lors de l'inscription. ATC ROUTES DU MONDE vous confirmera l'ensemble des formalités spécifiques à respecter dans le cadre de la « convocation de départ » qui vous sera envoyée une quinzaine de jours avant le départ.

En cas de modifications substantielles de ces formalités après l'envoi de cette convocation, les participants seront informés par mail (veillez à surveiller vos messageries régulièrement avant le départ). Il vous appartiendra de vous conformer à ces formalités. En cas de refus d'entrée sur le territoire pour non-conformité, ATC ROUTES DU MONDE ne pourra pas être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé.

SANTE

Les voyages entre la France et les pays étrangers sont possibles selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs. Une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des pays sont susceptibles d'être adaptées selon les évolutions de la situation épidémique. Le gouvernement français a donc établi une liste de pays verts, orange et rouges, qu'il compte régulièrement faire évoluer en fonction de la situation sanitaire dans le Monde.

Les formalités pouvant changer fréquemment au gré de l'évolution constante de la situation sanitaire et par souci de vous délivrer une information qui soit d'actualité, nous vous invitons à consulter avant de réserver, et ensuite régulièrement, les sites Internet suivants avant le départ :

- Le site du Gouvernement concernant les Déplacements à l'étranger : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>.
- Les Conseils aux voyageurs du site du Ministère des Affaires Etrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Entrée en vigueur du pass sanitaire :

Conformément aux annonces gouvernementales, à partir du mercredi 21 juillet 2021, le pass sanitaire est obligatoire. Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire à jour : vaccination complète ou test négatif de moins de 48h ou un test RT-PCR/antigénique positif attestant du rétablissement de la covid-19 (datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois). Depuis le 27 mai 2021, toutes les personnes vaccinées, peuvent récupérer leur attestation de vaccination sur le téléservice de l'Assurance Maladie <https://attestation-vaccin.ameli.fr>. Par ailleurs, n'importe quel professionnel de santé peut retrouver une attestation de vaccination et l'imprimer si une personne le demande.

Le pass sanitaire intègre deux dispositifs :

- Le pass sanitaire « activités » permettant l'accès à un lieu ou événement soumis au passe sanitaire sur le territoire national. Ce pass sanitaire est exigé pour les voyages en France.
- Le pass sanitaire « voyages » est mis en œuvre dans le cadre du certificat COVID numérique de l'UE et du contrôle sanitaire aux frontières. Vous devez être en possession du pass sanitaire européen pour voyager. Il est destiné à faciliter les voyages au sein de l'Union européenne depuis le 09/08/2021. Les voyageurs européens devront présenter le "QR code du certificat à la police aux frontières ou aux compagnies aériennes. Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations du gouvernement concernant le pass sanitaire sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>.

Dans tous les cas, la réalisation des tests RT-PCR à destination et pour le retour en France relève de la responsabilité du voyageur, et son coût reste à sa charge.

Les Mesures dans les transports :

Jusqu'à nouvel ordre, le port du masque est obligatoire dans les gares et aéroports français et la majorité des aéroports étrangers ainsi qu'à bord des trains et avions, pour toute la durée du voyage. Attention ! La majorité des compagnies aériennes exigent le port d'un masque dit « chirurgical ». Les masques en tissu dits « grand public » ne sont pas acceptés à bord. Vous devez être en possession de vos propres masques. Le nombre de masques doit être adapté à la durée du vol (temps passé dans l'aéroport inclus).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du Ministère français de la Santé qui publie des informations et des recommandations sur les risques sanitaires du ou des pays de votre voyage sur le site <http://www.sante.gouv.fr>.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du programme du voyage et peuvent évoluer à tout moment.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Nos conditions particulières sont annexées au programme, accompagnées également du formulaire d'information standard sur les droits du voyageur à forfait.

ATC-Routes du Monde, 9 rue du Château Landon, 75010, Paris

- Tél : 01.55.26.93.70 – Télécopie 01.58.2051.24 – Courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072, par la Direction de la réglementation des Métiers du Tourisme et comme Association Nationale d'Education Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports

SIREN : 775 678 352 – SIRET Siège : 775 678 352 01191 APE : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352